

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00169

**RIVE-DE-GIER - TERRITOIRE DE PROXIMITE GIER -
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que depuis 2016, la commune de Rive-de-Gier met à disposition de Saint-Etienne Métropole un local, pour la tenue des permanences du pôle de proximité du secteur Gier,

CONSIDERANT que la convention étant arrivée à terme, il convient de la renouveler,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention de mise à disposition de locaux est conclue avec la commune de Rive-de-Gier dont le siège social est en l'Hôtel de Ville, représentée par son Maire en exercice ou son représentant dûment habilité en vertu d'une décision en date du 08 février 2023.

ARTICLE 2

La commune de Rive-de-Gier met à disposition de la Métropole un bureau d'environ 15 m² situé à l'Hôtel de ville de Rive-de-Gier. Ce bureau est partagé et n'est pas occupé par Saint-Etienne Métropole de façon continue.

La présente mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 pour les locaux administratifs au sein de la Mairie (régie eau/assainissement).

ARTICLE 3

La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 09/03/2023

Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 09 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230222-C20230016910

Date de mise en ligne : 09 mars 2023